



soucis avec recocash (via orange)

Par manu55, le 26/03/2012 à 20:56

bonjour,

Comme vous je viens vous demander de l'aide!! pour expliquer sommairement mon soucis, j'avais achetée chez orange un téléphone HTC pour la somme de 170€ (un ptit cadeau lol), et au bout d'une semaine je retournai régulièrement dans la boutique orange car mon téléphone avait des soucis (il s'éteignait tout seul, ou ne captait jamais, ou envoyait mes appels direct sur répondeur,...) j'y retournais quasiment tout les 2 jours pour en changer à chaque fois!! au bout de 4 ou 5 échanges ça m'a saoulé, et le vendeur m'a dit qu'il ne pourrait rien faire, même après plusieurs appels à leur plateforme ou tu tombes sur une nana qui ne sait lire que son texte!!!

Bref il m'a dit d'aller chez un autre opérateur d'ouvrir une nouvelle ligne et de contacter ma banque pour qu'orange ne puisse plus me prélever!! il m'avait dit qu'ormis des courriers je ne risquait rien

Je viens de recevoir au moins 5 ou 6 courriers de chez Recocash, et le dernier me stipule une requête d'injonction de payer qui sera déposée au greffe du tribunal, et sans règlement de ma part sous 48h, cet acte me sera signifié par leur huissier de justice correspondant!!

D'un naturel anxieux, merci de m'aider car là je commence vraiment à avoir peur.

Il est demandé au tribunal de me condamner dans les termes de la demande suivante Principal 639,03€ et frais de quittance art5 décret 96-1112 18/12/96 15€ soit un total de 654,03€, sachant qu'il me compte un LRAR que je n'ai jamais reçu!!!

Aidez moi je vous prie